



Après 4 jours de grève à l'Arc de Triomphe : Encore un triomphe de la mobilisation des agents !

Après 4 jours de grève des agents de l'Arc de Triomphe un protocole de fin de grève a été signé entre la CGT-CMN et la Présidente de l'établissement

Au bout de quatre jours de grève et de quatre rounds de négociation, lors desquelles il aura fallu arracher une par une chaque revendication des agents, la CGT CMN et la direction de l'établissement ont finalement signés un protocole de fin de grève ce vendredi 20 octobre.

Des engagements fermes pour améliorer les conditions de travail

Outre un engagement à poursuivre les études et réflexions avec la mairie de Paris, la DRAC et la RATP sur la mise en place d'un accueil pérenne à l'Arc de Triomphe, **les agents ont obtenus l'arrivée d'un nouvel Algéco** aménagé de manière à assurer de meilleures conditions de travail aux agents et d'accueil aux publics. Ce dernier vient remplacer l'actuel Algéco, datant de 2018, totalement vétuste, indigne d'un tel site et ayant largement souffert de l'hyper-fréquentation (1,7 millions de visiteurs en 2022). En attendant l'arrivée de ce nouvel Algéco, des **travaux d'urgence** sont actuellement menés pour améliorer les conditions de travail des agents et assurer un accueil digne au public. Un engagement a par ailleurs été pris pour **le remplacement dans un délai maximal de 5 ans du nouvel Algéco** si le projet pérenne n'était toujours pas abouti.

De plus, le CMN s'est engagé à inscrire dans son plan d'investissement pluriannuel **un budget pour le remplacement régulier des mobiliers usés** par les flux de visiteurs. 46500€ de fonds sont également débloqués pour **la rénovation et un nouvel ameublement du local de jour des agents**, lui aussi fortement dégradé.

Le CMN s'est également engagé à une **refonte complète de la signalétique** d'ici la fin de l'année après consultation des agents, et à la réparation des dispositifs défectueux.

Enfin, l'administration s'est engagée également d'ici la fin de l'année à **revoir les besoins en astreintes** pour une éventuelle désignation de nouveaux agents.

Un effort supplémentaire pour renforcer les effectifs

La forte fréquentation du site et son augmentation continue ont amené les agents à **revendiquer davantage de postes** pour faire face à cette évolution, la distinction entre haute et basse saison n'étant plus d'actualité.

A ce titre, **un poste supplémentaire en CDI a été obtenu** en accueil-surveillance ainsi qu'un renfort saisonnier de six mois pour les nocturnes.

Pour la boutique également, **un poste en CDI supplémentaire a été obtenu** ainsi qu'un renfort d'un CDD sur la haute saison et les vacances scolaires.

Il est à noter que malgré l'obtention de ces postes, la situation de sous-effectif et de surcharge de travail n'est toujours pas réglée en particulier pour la boutique. **La CGT CMN s'engage à être particulièrement vigilante et mobilisée dans les semaines et les mois qui viennent sur la question**

des conditions de travail, de l'organisation du travail, des effectifs et de la reconnaissance professionnelle à la boutique de l'Arc. La direction a d'ailleurs pris l'engagement de mener une réflexion sur l'organisation du travail et les conditions de travail à la boutique en janvier 2024. Le sujet est donc pour nous loin d'être clos.

De plus la revendication **d'un poste supplémentaire en billetterie n'a pas été satisfaite.** Ce point reste également un point de désaccord entre la CGT CMN et la direction.

Un recul du recours aux contrats les plus précaires

Le CMN s'est engagé à **remplacer tous les agents en absence de longue durée** par des contrats de remplacement (art L332-6 ex articles 6.4) sur la durée prévisible de l'absence de l'agent à remplacer.

Le CMN s'est également engagé à **proposer des contrats de 3 à 6 mois pour les CDD occasionnels et saisonniers** lorsque le besoin est prévisible, afin de minimiser au maximum le recours à des contrats au mois le mois.

Un effort financier pour reconnaître la technicité, les sujétions et les responsabilités des agents

Les agents de l'Arc de Triomphe ont obtenu **une augmentation de l'IFSE des personnels titulaires de catégorie C équivalente à 22 points d'indice (108,30€ bruts)** en reconnaissance de la technicité, des sujétions et des responsabilités particulières qu'ils exercent à l'Arc de Triomphe. Cette augmentation d'IFSE vient en lieu et place d'une demande de NBI que le ministère et le CMN refusent obstinément d'accorder aux agents malgré l'existence de ce droit et d'une jurisprudence statuant avec constance en faveur des agents.

Les agents de l'Arc de Triomphe ont également obtenu l'augmentation de 8 points d'indice de l'indemnité compensatrice des conditions de travail difficiles qui passe ainsi de l'équivalent de 15 points d'indice à 23 points d'indice. Cette mesure, au-delà de l'Arc de Triomphe, va bénéficier à près de 200 agents du CMN titulaires comme contractuels.

De nombreux points nécessitent encore un travail de la part de la direction notamment sur les méthodes de management en matière d'information et de consultation des agents. Nous restons également mobilisés et vigilants sur ce sujet.

Encore une fois les agents de l'Arc de Triomphe font la démonstration que la solidarité, la construction du rapport de force et la lutte sont les outils les plus efficaces aux mains des travailleuses et des travailleurs.

Bravo à eux !

Paris, le 20 octobre 2023